

**Question orale de M. Hayette : Examens.**

**M. Hayette** rappelle que les étudiants seront bientôt en session d'examens.

Cependant, tous n'ont pas les mêmes chances face à cette épreuve, car la pandémie a perturbé les cours du 1<sup>er</sup> quadrimestre et risque de pénaliser la préparation des étudiants vivant dans des conditions difficiles.

Par ailleurs, les universités ne semblent pas répondre aux demandes de manière uniforme.

La commune pourrait-elle venir en aide à ces étudiants en mettant à leur disposition des bâtiments inutilisés pour le moment, tels que les infrastructures sportives ou, moyennant l'accord des directions d'écoles, les espaces scolaires inoccupés durant les vacances ?

Une telle mesure exigerait évidemment des conditions sanitaires exemplaires.

**M. l'Echevin Lambert-Limbosch** partage les préoccupations de M. Hayette pour le sort des étudiants en ces temps difficiles.

Cependant, le service de la Prévention s'est renseigné auprès des établissements universitaires situés sur le territoire régional, en l'occurrence l'ULB, l'UCL (Louvain en Woluwe) et l'Université Saint-Louis. Ces universités ont tiré les leçons du premier confinement et ont mis des locaux à disposition de leurs étudiants pour faire office de salles d'études.

La commune n'aurait guère de difficultés à identifier les lieux qui pourraient être temporairement accessibles aux étudiants pour la durée du blocus.

Néanmoins, le personnel de nettoyage indispensable pour la désinfection et le personnel de gardiennage requis pour l'accueil pourraient difficilement être sollicités dans le contexte actuel, vu qu'ils sont pour le moment accaparés par leurs multiples missions.

Les étudiants sont donc invités à se tourner en tout premier lieu vers les services des établissements où ils poursuivent leur formation.

M. l'Echevin Lambert-Limbosch rappelle toutefois que, grâce à l'initiative de Mme l'Echevine de la Culture, des locaux équipés d'ordinateurs sont accessibles aux étudiants à la bibliothèque Le Phare.